

**Direction Générale des Ressources Humaines de l'Entretien et de la Restauration /
Direction des Ressources Humaines**

Ressources Humaines

REF : DRH2011022

Signataire : BC/SL

OBJET : PERSONNEL COMMUNAL: modifications du tableau des effectifs

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la loi n° 84-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84- 53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu les décrets portant statut particulier des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant,

Considérant l'évolution des besoins des services communaux,

Considérant qu'il convient d'apporter au tableau des effectifs les modifications suivantes :

A l'unanimité.

DELIBERE :

DECIDE : la suppression de 43 postes :

- 1 poste de directeur général adjoint
- 2 postes d'attaché principal
- 2 postes d'attaché
- 1 poste d'ingénieur
- 3 postes d'agent de maîtrise principal
- 14 postes d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe
- 7 postes d'adjoint technique principal de 2^e classe
- 3 postes d'adjoint technique de 2^e classe
- 1 poste de conseiller socio-éducatif
- 1 poste d'assistant socio éducatif principal
- 1 poste d'éducateur de jeunes enfants chef
- 1 poste d' Atsem principal de 2^e classe
- 1 poste de médecin hors classe
- 2 postes d'infirmiers de classe normale
- 2 postes d'adjoints d'animation de 2^e classe
- 1 poste de chef de service de classe normale

DECIDE : la création de 45 postes:

- 1 poste d'administrateur hors classe
- 2 postes d'attaché
- 1 poste d'ingénieur principal
- 3 postes de - technicien
- 21 postes d'agent de maîtrise
- 2 postes d'assistant socio-éducatif principal
- 2 postes d'éducateur de jeunes enfants
- 1 poste de psychologue de classe normal
- 2 postes d'infirmier de classe supérieure
- 1 poste d'adjoint d'animation principal de 2^e classe
- 1 poste d'adjoint d'animation de 1^{ère} classe
- 2 postes d'adjoints d'animation de 2^e classe
- 1 poste de chef de service principal 2^e classe
- 2 postes d'agents de surveillance des points écoles
- 1 poste de chargé de mission contrat enfance
- 1 poste de chargé de mission lutte contre les discriminations
- 1 poste de directeur de l'aménagement urbain
-

APPROUVE: le nouveau tableau des effectifs tel qu'annexé à la présente délibération.

DIT: que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois ainsi créés sont inscrits au chapitre 012 du budget de l'exercice en cours.

Le Maire

Jacques SALVATOR

Reçu en Préfecture le : 21/10/2011

Publié le : 26/10/2011

Certifié exécutoire le : 26/10/2011

Pour le Maire

L'Adjoint délégué